

Les Prosternations de la Distraction - Sujûd as-Sahw

Tiré des cours du Dr. Sâlih as-Sâlih
Avec pour base le livre de Cheikh Al-'Othaymîn

albasyrah.over-blog.com

1. Les Ajouts

De quelque chose du même genre que ce que l'on trouve dans la Salâh

| Raisons de faire Sujûd as-Sahw | Si on s'en rend compte / s'en souvient | Que faire | Les Sujûd se font |
|---|--|--|-------------------|
| 1. a- Ajouts dans les actes exemples : - une rak'ah en trop - un sujûd en trop | - pendant l'ajout | - arrêter de faire cet ajout - poursuivre la salâh et la terminer - on doit faire sujûd as-sahw | après le taslîm |
| | - peu de temps après le taslîm | - on doit faire sujûd as-sahw | après le taslîm |
| | - après un long moment - par exemple 30 minutes | - la salâh n'est pas valide | |
| autre exemple d'ajout dans les actes : - un taslîm avant la fin de la salâh | - pendant l'ajout | - arrêter de faire cet ajout - poursuivre la salâh et la terminer - on doit faire sujûd as-sahw | après le taslîm |
| | - peu de temps après ce taslîm | - revenir à la position assise - se lever pour faire la rak'ah manquante - faire le tachahhud et le taslîm - on doit faire sujûd as-sahw | après le taslîm |
| | - après un long moment - par exemple 30 minutes | - la salâh n'est pas valide | |
| 1. b - Ajouts dans les paroles exemple : dire "subhâna Rabbiyal-'adhîm" alors que l'on est en prosternation | - peu de temps après le taslîm | - c'est sunnah de faire sujûd as-sahw | après le taslîm |
| | - après un long moment - par exemple 30 minutes | - on n'a pas à faire quoi que ce soit | . |

2. Les Omissions Dans la Prière Rukn (pilier) - Wâjib (obligation) - Sunnah

| Raisons de faire Sujûd as-Sahw | Si on s'en rend compte / s'en souvient | Que faire | Les Sujûd se font |
|--|---|--|----------------------|
| <p>2. a - omission d'un rukn (pilier)</p> <p>exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - omission de la Fâtihah - omission d'un rukû' - omettre de se tenir complètement droit après avoir fait le rukû' | - avant d'avoir atteint l'endroit de ce même rukn dans la rak'ah suivante | <ul style="list-style-type: none"> - revenir au rukn manquant dans la première rak'ah et le faire - poursuivre la salâh à partir de cet endroit-là - on doit faire sujûd as-sahw | après le taslîm |
| | - alors que l'on a atteint l'endroit de ce même rukn dans la rak'ah suivante | <ul style="list-style-type: none"> - la rak'ah où le rukn manque est annulée, et la rak'ah en cours prend sa place - poursuivre la salâh à partir de là - on doit faire sujûd as-sahw | après le taslîm |
| | - après le taslîm et l'omission se situe dans la dernière rak'ah | <ul style="list-style-type: none"> - revenir à l'endroit de ce rukn manquant et le faire - compléter la rak'ah - faire le tachahud et le taslîm - on doit faire sujûd as-sahw | après le taslîm |
| | - après le taslîm et l'omission n'est pas dans la dernière rak'ah | <ul style="list-style-type: none"> - faire une rak'ah entière puis le taslîm - on doit faire sujûd as-sahw | après le taslîm |
| | - après un long moment - par exemple 30 minutes | - la salâh n'est pas valide | . |
| <p>2. b - omission d'une chose wajib (une obligation)</p> <p>exemple :</p> <p>omettre le premier tachahhud</p> | - quand on s'apprêtait à bouger de la position de cette obligation mais que l'on n'a pas encore bougé | <ul style="list-style-type: none"> - rester et accomplir l'obligation manquante (dans cet exemple, le tachahhud) - poursuivre et terminer la salâh | non |
| | - quand on a commencé à bouger mais que l'on n'est pas encore complètement debout | <ul style="list-style-type: none"> - revenir faire l'obligation manquante (dans cet exemple, le tachahhud) - poursuivre et terminer la salâh - faire sujûd as-sahw | après le taslîm |
| | - après que l'on ait fini de se mettre correctement debout | <ul style="list-style-type: none"> - revenir est interdit - poursuivre et terminer la salâh - faire sujûd as-sahw | avant le taslîm |

| | | | |
|--|-------------------|---|-----------------|
| 2. c- omission d'une sunnah parole ou acte | - avant le taslîm | - sujûd as-sahw sont recommandées seulement si cette sunnah omise est une habitude de la personne | avant le taslîm |
|--|-------------------|---|-----------------|

ruk'n et wajib - pilier et obligation

Ont en commun → l'omission délibérée de l'un comme l'autre INVALIDE la salâh

Différence → le ruk'n omis DOIT être effectué -- le wajib omis est compensé par sujûd as-sahw

3. Le Doute - Ach-Chakk

Hésiter entre deux choses tel que l'on ne sait pas laquelle des deux s'est produite

| Raisons de faire Sujûd as-Sahw | Si on s'en rend compte / s'en souvient | Que faire | Les Sujûd se font |
|--|---|--|-------------------|
| 3. Le doute - ach-chakk a - sans prévalence Exemple : il doute de s'il est dans la 3 ^{ème} ou dans la 4 ^{ème} rak'ah d'une salâh de 4 rak'ât | - pendant la salâh. | se fonder sur ce dont on est certain, c-à-d. le moins, et dans cet exemple c'est la 3 ^{ème} rak'ah - effectuer la 4 ^{ème} rak'ah et faire le tachahhud - faire sujûd as-sahw | avant le taslîm |
| b - avec prévalence - {Dhan} Exemple : il doute de s'il est dans la 3 ^{ème} ou 4 ^{ème} rak'ah lors d'une salâh de 4 rak'ât | - pendant la salâh et - prévaut qu'il s'agit de la 3 ^{ème} rak'ah | se fonder sur ce qui prévaut [dans notre esprit] : qu'il s'agit de la 3 ^{ème} rak'ah - effectuer la 4 ^{ème} rak'ah et faire le tachahhud - faire sujûd as-sahw | après le taslîm |
| | - pendant la salâh et - prévaut qu'il s'agit de la 4 ^{ème} rak'ah | se fonder sur ce qui prévaut : qu'il s'agit de la 4 ^{ème} rak'ah - terminer la salâh - faire sujûd as-sahw | après le taslîm |

On ne doit pas prêter attention au doute dans trois cas →

1. si les doutes sont fréquents, dus aux insufflations {waswâs}
2. si c'est une pensée qui est venue à l'esprit, une illusion {wahm}
3. si le doute survient APRÈS l'accomplissement de l'adoration, à moins que ce ne soit une certitude {yaqîn}

En principe la salah est complète parce qu'accomplie par une personne saine d'esprit, apte, responsable légalement et c'est ainsi à moins que la personne n'ait la certitude qu'elle n'était pas complète, et dans ce cas-là elle revient à ce qui est certain.

4. Différentes Situations

a. Sujûd as-Sahw qui tombe b. Distraction répétée
et autres cas dans lesquels il n'y a pas de sujûd as-sahw

| Situation | Cas | Que faire | Les Sujûd se font |
|--|---|--|--|
| a. Sujûd as-sahw tombe | 1. s'il se souvient longtemps après le taslîm - exemple : 30 minutes | | |
| | 2. s'il annule son wudhu après la salâh | | |
| | 3. s'il commence à faire une autre salâh - deux cas dépendant de la durée qui s'est écoulée entre les deux salât | la durée est longue → - l'obligation tombe | non |
| | | la durée est courte → - il peut revenir à la première salâh - il fait sujûd as-sahw - puis il continue la 2 ^{ème} salâh - il fait sujûd as-sahw | soit avant soit après le taslîm [selon les cas] de la 1 ^{ère} salâh après le taslîm de la 2 ^{ème} salâh |
| | 4. s'il quitte la mosquée | a - l'obligation tombe | non |
| | | b - l'obligation perdue - Imâm Ahmad ⁽¹⁾ - Cheikh Ibn Taymiyah ⁽²⁾ | cf. les notes de bas de pages |
| b. distraction répétée lors d'une même salâh | - dans la même salâh, il y a plusieurs erreurs nécessitant sujûd as-sahw | - avis prédominant → une seule fois sujûd as-sahw | soit avant soit après le taslîm [selon le cas] |
| | - une erreur nécessitant sujûd as-sahw avant le taslîm et - aussi une erreur nécessitant sujûd as-sahw après le taslîm | - premier avis → une seule fois sujûd as-sahw | avant le taslîm ⁽³⁾ |
| | | - un avis fort → deux fois sujûd as-sahw | avant et aussi après le taslîm |
| <p>sujûd as-sahw ne sont PAS applicable dans les cas suivants →</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prière mortuaire, janazah - le sujûd de gratitude - le sujûd de récitation - la compensation pour sujûd as-sahw | | | |

5. Le Ma-mûm (celui qui suit l'imam) - le Masbûq (retardataire) - l'imâm et autres situations

| Situations | Que faire | Les Sujûd se font |
|---|--|---|
| 1. a - le ma-mûm il commence la salâh avec l'imâm et l'imâm fait une erreur | - suivre l'imâm | suivre l'imâm |
| 1. b- le ma-mûm il commence la salâh avec l'imâm et fait une erreur | - l'imâm « absorbe » cela | |
| 2. a- le masbûq il rejoint l'imâm en retard dans la salâh et fait une erreur | si sa propre erreur est APRÈS s'être séparé de l'imâm [pour compléter sa propre prière] - il complète sa salâh - il fait sujûd as-sahw | soit après soit avant son taslîm [selon l'erreur] |
| 2. b - le masbûq il rejoint l'imâm en retard dans la salâh et l'imâm fait sujûd as-sahw avant le taslîm | - il suit l'imâm dans les sujûd as-sahw - puis il complète sa salâh | suivre l'imâm |
| | s'il n'a pas été complètement debout avant que l'imâm fasse sujûd as-sahw - il doit revenir et faire sujûd as-sahw avec l'imâm - puis il complète sa salâh | suivre l'imâm |
| | s'il est complètement debout avant que l'imâm fasse sujûd as-sahw - il complète sa salâh et fait sujûd as-sahw | après son propre taslîm |
| 2. c - le masbûq il rejoint l'imâm en retard dans la salâh et l'imâm fait sujûd as-sahw après le taslîm | s'il n'était PAS avec l'imâm lors de son erreur - il complète sa salâh | |
| | s'il ÉTAIT AVEC l'imâm lors de son erreur - il complète sa salâh et fait sujûd as-sahw | après son propre taslîm |
| | s'il ne sait pas s'il était avec l'imâm ou pas lors de son erreur - il complète sa salâh | sujûd as-sahw ne sont pas obligatoires |
| 2. d - le masbûq il rejoint l'imâm en retard dans la salâh et l'imâm fait une erreur | exemple : l'imâm a oublié une rak'ah et il en est alerté et revient - il rejoint l'imâm et prie avec lui - il complète sa propre salâh après que l'imâm a fini la sienne | |

| | | |
|--|---|--------------------------------|
| 2. e - le masbûq il a oublié qu'il a rejoint en retard et il fait le taslîm avec l'imâm | s'il s'en souvient - il complète sa salâh et fait sujûd as-sahw | après son propre taslîm |
| | s'il ne revient pas pour compléter sa salâh - <i>sa salâh n'est pas valide</i> | |
| 3. a - l'imâm il fait une erreur dans la sunnah de la salâh et en est alerté | exemple : l'imâm récite al-Fatiha à voix haute dans une salâh silencieuse - sujûd as-sahw n'est pas une obligation - c'est bon même s'il est fait avant le taslîm | après le taslîm est préférable |
| 3. b - l'imâm il fait une rak'ah en trop et en est alerté | s'il revient, sa salâh est valide | après le taslîm |
| | s'il ne revient pas - <i>sa salâh n'est pas valide</i> | |
| 3. c - l'imâm il oublie le premier tachahhud et en est alerté lorsqu'il se tient debout bien droit | il lui est interdit de revenir - il complète sa salâh et fait sujûd as-sahw | avant le taslîm |
| | s'il revient et qu'il ne sait pas que c'est interdit - il a maintenant fait un ajout en se tenant debout - il fait sujûd as-sahw | après le taslîm |
| | s'il revient après avoir été debout bien droit et sait que c'est interdit - <i>sa salâh n'est pas valide</i> | |
| 4. une personne entre dans le witr avec l'intention de faire 2 + 1 rak'ât | s'il oublie de dire le taslîm après deux rak'ât - on peut prier le witr en trois rak'ât et il n'a pas à faire quoi que ce soit | non |
| 5. une personne fait une erreur dans la récitation | - cela ne change pas la forme de la salâh, il n'a pas à faire quoi que ce soit | non |

¹ Un récit de l'Imâm Ahmad disant : il fait sujûd as-sahw que la séparation ait été longue ou courte

² Un avis de Cheikh Ibn Taymiyah disant que sujûd as-sahw continuent même après une longue séparation

³ Sujûd as-sahw se font de préférence avant le taslîm parce que cela fait plus partie de la salâh